Certificat d'Études pratiques industrielles.

Numéro d'inventaire : 1999.01122
Auteur(s) : Georges Émile Roger Desmangeot
Type de document : diplôme
Date de création : 1920
Description : Cadre noir
Mesures : hauteur : 372 mm ; largeur : 514 mm
Notes : Décerné à Georges Émile Roger Desmangeot en serrurerie. Contient la liste des épreuves subies.
Mots-clés : Diplômes professionnels
Filière : Enseignement technique et professionnel
Niveau : Post-élémentaire
Nom de la commune : Rouen
Nom du département : Seine-Maritime
Autres descriptions : Langue : Français
ill. en coul.
Lieux : Seine-Maritime, Rouen

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.

SOUS-SECRÉTARIAT D'ÉTAT DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE.

ÉCOLE PRATIQUE D'INDUSTRIE DE Rouen

CERTIFICAT D'ÉTUDES PRATIQUES INDUSTRIELLES.

Vu le décret du 22 février 1893, portant règlement sur les Ecoles pratiques de commerce et d'industrie;

Vu l'arrêté du 29 novembre 1902, réglant les conditions d'obtention du Certificat d'études pratiques industrielles et notamment l'article 6 déterminant comme suit les matières des examens :

1° Epreuves écrites : Composition française, Mathématiques, Mécanique pratique ou Technologie, suivant les professions;

2° Epreuves orales : Arithmétique, Algèbre, Géométrie; Mécanique et Electricité industrielle ou Technologie, suivant les professions; Economie industrielle, Législation ouvrière;

3° Epreuves pratiques : Travail manuel ou manipulations; Dessin avec applications simples de géométrie descriptive, suivant la profession; Interrogations sur les compléments de l'enseignement théorique appliqué, suivant les professions;

Vu la délibération du Jury d'examen de l'Ecole en date du 20 Juillet de laquelle il résulte que M. Desmangeot Georges Emile Roger, né à Longues (Calvados), le 4 Septembre 1904, a satisfait à toutes les épreuves ci-dessus mentionnées qui ont porté, au point de vue professionnel, sur la serrurerie,

Il est délivré à M. Desmangeot Georges Emile Roger le présent Certificat d'études pratiques industrielles.

Délivré à Rouen, le 20 Juillet 1920.

L'Inspecteur départemental de l'Enseignement technique, Président du Jury,

Le Directeur de l'Ecole,

Le Président du Conseil de perfectionnement,